

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 7,

au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 septembre 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le rapport de M. de Broglie sur la loi de régence, l'adoption de cette loi par la chambre des pairs, l'attitude que prend M. le duc de Nemours vis-à-vis de l'armée, la tentative faite par les Anglais contre les anciens habitants du cap de Bonne-Espérance comblent la semaine politique. Nous ne parlons pas de la clôture légale de la session, — elle était déjà close de fait, — et encore moins de l'incroyable lettre de M. Emile de Girardin, pas plus que de la croix d'honneur qu'on vient de lui donner, sans doute en récompense de son audace. Il est des choses auxquelles on ne touche pas quand on n'y est pas forcé.

Tout ce que l'esprit de sophisme peut inventer de délié, tout ce que le dévouement à la monarchie peut imaginer de plus contraire au principe de la souveraineté nationale, tout ce que la peur d'un mouvement légal et régulier amené par l'élection d'un régent peut faire dire, tout ce que l'égoïsme du moment peut jeter à la pensée a été accumulé dans le rapport de M. de Broglie.

M. le rapporteur s'est demandé, à propos du droit contesté aux chambres de faire une loi de régence, s'il y avait en France deux gouvernements, l'un manifeste et l'autre occulte, l'un placé sur le devant de la scène, l'autre sommeillant dans un lointain mystérieux. Non, il n'y a pas et il ne saurait y avoir en France deux gouvernements, il n'y en a qu'un; mais il y a en face de lui, veillant sur lui, antérieure à lui, une nation souveraine aux termes des lois, une nation qui a été le trône à ceux qui s'en étaient rendus indignes, et qu'il serait bon de consulter dans les graves circonstances, si l'on veut s'appuyer sur elle, gouverner par elle et pour elle.

Il a invoqué la raison d'état pour faire une loi; mais c'était la raison pure sur laquelle il fallait s'appuyer. La raison d'état! C'est avec ce mot qu'on ouvrait, sous l'ancienne monarchie, les cachots de la Bastille; c'est avec ce mot qu'on a proscrit des milliers de citoyens, avec ce mot qu'en Orient on enferme les princes qui sont trop près du trône, avec ce mot qu'on leur a quelquefois crevé les yeux; c'est avec ce mot qu'on a fusillé Labédoyère, Ney, Mouton-Duvernet; c'est au nom de la raison d'état que la guillotine a parcouru nos campagnes, que le sang a rougi le pavé de Grenoble! Ah! n'invoquez pas ce mot qui jusqu'à ce jour a tout permis, mais n'a rien justifié; vous n'en avez pas besoin. La raison d'état, a dit M. de Broglie, n'est que le bon sens de l'humanité appliqué aux intérêts des nations. Après les exemples que nous venons de citer, que l'on juge du bon sens de l'humanité; il faudrait plaindre les nations dont les intérêts commanderaient de pareils sacrifices.

Mais voyez jusqu'où va le sophisme. La régence légale, dit le rapport, pourrait porter à la tête des affaires un prince qui ne réunirait pas toutes les qualités que réclame le gouvernement d'un grand peuple. Hasard pour hasard, c'est la nature du gouvernement monarchique de préférer les chances paisibles de la naissance aux chances turbulentes de l'élection. Mais l'élection n'a pas de hasard; elle sait ce qu'elle fait; elle choisit; elle met de côté l'infirmité pour prendre la force et la sagesse. N'avez donc les chances du hasard, pour être logique, ou ne condamnez pas un peuple à subir ces chances fatales.

Mais dans cette œuvre illogique une phrase devait détruire l'autre. On a voulu faire une loi générale qui suffit, dit le rapport, pour un temps indéfini à toutes les exigences appréciables du présent et de l'avenir; et un moment après ce rapport se donne un démenti, avoue que des événements extraordinaires peuvent surgir et finit en disant: Faisons chaque jour ce qu'il nous est donné de bien faire, le lendemain prendra soin de lui-même. Mais en vérité, quand on compte sur si peu, pourquoi donc prétendre enchaîner l'avenir! Quel est donc cet orgueil en contradiction avec la pensée! La pensée vous crie: Tout peut crouler demain! L'orgueil ferme ses oreilles et s'écrie à son tour: Mon œuvre est impérissable! Vanité et faiblesse!

Le voyage du duc de Nemours révèle toute la pensée du ministère, tout son système. Les pouvoirs loyaux et sincères s'appuient sur les citoyens; c'est en développant les institutions, en protégeant l'industrie, le commerce, en s'efforçant de donner au peuple une plus grande somme de bien-être, qu'ils cherchent à conquérir l'estime et l'amour du pays. Le cabinet actuel, qui sait tout l'éloignement du pays pour lui, s'appuie sur l'armée. Il la sépare de la nation; il s'efforce de tirer entre les citoyens et les soldats une ligne de démarcation; il élève une nation au milieu d'une autre, cherche à lui donner d'autres idées, d'autres intérêts. Voilà pourquoi il a voulu que le premier acte de M. de Nemours fût un acte militaire. Depuis long-temps nous avons signalé la position des princes dans l'armée de terre et de mer, position peu constitutionnelle, ce nous semble, et dont l'avenir peut-être nous apprendra les dangers. M. de Nemours est destiné à remplacer le duc d'Orléans près de l'armée; il aura bientôt son petit ministère de la guerre, où se distribueront les grâces, où s'obtiendront les avances. Au ministre nominal on laissera les soins, les peines; à lui s'en prendront les mécontentements, à lui les réclamations, tandis que dans le petit ministère on se donnera le plaisir de réparer les oublis, les injustices. Ainsi on apprendra à l'armée qu'il vaut mieux s'adresser au prince qu'au ministre, ainsi on l'instruira à mettre les hommes à la place du gouvernement. Ceci n'est pas nouveau, on continue le système suivi jusqu'à ce jour.

On parle des populations avec lesquelles il convenait de mettre M. le duc de Nemours en rapport; le peuple est le masque, l'armée est le but. Qu'importe la pensée des populations? sont-elles appelées à lui donner leurs voix pour la régence? Il est nommé. Quel que soit le jugement que l'on porte sur lui, ne faudra-t-il pas le subir tel qu'il sera? A quoi bon déguiser sa pensée quand tout le monde la devine? On dit nettement: Nous avons de l'influence sur l'armée par le duc d'Orléans, nous en voulons obtenir par le duc de Nemours. On se donne du moins le mérite de la franchise.

L'ambition anglaise est insatiable. Le léopard plane sur le monde, comme ferait un génie, regardant à ses pieds en quel coin du globe surgit un rocher sur les flots, se défriche une forêt pour faire place à des huttes, se dressent des tentes pour abriter une colonie naissante, et sitôt qu'il a aperçu îlot, cabanes ou tentes, il y envoie planter son drapeau ou proclamer son empire. La presse a vingt fois signalé ses entreprises, il ne s'arrête jamais. Hier il jetait ses vaisseaux dans la baie de Honduras, aujourd'hui il attaque Port-Natal. La justice, le droit des gens lui sont inconnus. Par Honduras l'Angleterre tend à s'établir entre les deux Amériques, à régner dans la mer des Antilles, à commander le golfe du Mexique; rien ne l'arrête pour arriver à ce but. Elle joue au près d'un chef sauvage un rôle infâme et lui dicte pour quelques barils de rhum un testament qui la rend maîtresse d'une partie du pays. On lui a cédé pour vingt ans un point sur la rivière de Balise avec le droit de couper des bois de teinture; les

vingt ans sont expirés, l'Angleterre refuse d'évacuer et reste maîtresse du point. Les négociations la fatiguent et retardent trop l'accomplissement de ses desirs; elle se passe de ces vaines formalités et s'empare sans déclaration de l'île de Roatan.

Mais ces conquêtes ne suffisent pas à ses vues; elle aspire à s'emparer de l'isthme de Nicaragua, d'où elle séparerait les deux Amériques et dominerait les deux mers qui les baignent. Attendez quelque peu, la nouvelle de sa conquête ne tardera pas à se répandre. L'activité qu'elle déploie sur ce point ne l'empêche pas de veiller sur les côtes d'Afrique. Les fils des colons hollandais du cap de Bonne-Espérance, fatigués de la tyrannie anglaise, ont depuis sept ans abandonné peu à peu, lentement, leurs possessions, et faisant un immense chemin, traversant montagnes et fleuves, sont venus s'établir dans ce triangle formé entre les Cafres, les Manbouques et les Hottentots. Leur courage a résisté à toutes les épreuves qui attendent des colons sur un sol inculte, au milieu de tribus sauvages, jalouses, soupçonneuses, qui leur faisaient une guerre cruelle, détruisaient leurs camps, enlevaient leurs troupeaux; ils ont peu à peu gagné du terrain sur la côte de Natal; ils se sont organisés en société régulière, ayant ses lois, ses magistrats; ils ont fondé leur commerce, et aujourd'hui la colonie prospère. Il n'en fallait pas davantage pour tenter la cupidité de l'Angleterre; elle a sommé les colons de reconnaître son gouvernement, elle a envoyé des vaisseaux qui se sont emparés du port que personne ne défendait; mais la prise du port n'amena pas les colons à transiger avec une puissance dont ils se sont éloignés au prix des plus durs sacrifices, et l'Angleterre, qui ne recule jamais que par contrainte, a envoyé une expédition qui a été battue. Déjà on annonce que d'autres troupes ont reçu ordre de marcher sur ce point. Qui triomphera, de la force ou du bon droit?

Des hommes qui ont pour mission de justifier l'apathie du gouvernement français, de trouver bon tout ce que l'opposition attaque, essaient de justifier l'Angleterre, et, faisant bon marché du droit des gens, des lois qui régissent les sociétés, feignant d'oublier les moyens employés par cette puissance, considèrent seulement le résultat qu'elle doit obtenir.

L'Angleterre veut par un canal creusé dans l'isthme de Panama unir l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, et ils demandent si cela n'est pas dans l'intérêt du monde entier, si un canal qui évitera de longs détours à nos vaisseaux ne sera pas un bienfait pour toutes les nations. Non, en vérité. Ce sera un bienfait pour l'Angleterre, mais non pour le monde. De là elle planera sur le Mexique; de là elle séparera les deux Amériques, dominera sans rivale dans la mer des Antilles et interdira à toutes les autres nations le canal qu'elle aura creusé pour elle et pour elle seule.

On excuse tous les crimes contre les peuples au nom des grands intérêts de l'humanité; ce langage n'est pas nouveau, mais il n'en est pas moins faux et hypocrite.

K.

Paris, 1<sup>er</sup> septembre.

« Nous avons tout lieu de croire, dit un journal ministériel après avoir publié une note du *Messenger* sur l'arrivée à Marseille des dépêches de l'Inde, que le gouvernement est déjà plus instruit qu'il ne paraît l'être d'après cette note. On assure que les nouvelles qu'il a reçues annoncent que la position des Anglais en Chine est encore assez bonne, mais que leurs affaires dans l'Inde vont de mal en pis. »

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### LE TOUR DES DEUX QUAIS.

REVUE DE LYON.

— Eh bien! mon cher, me dit en m'abordant l'autre jour quelqu'un de ma connaissance, vous ne faites donc plus le tour des deux quais?

— Parbleu! lui répondis-je, allez donc un peu vous promener vous-même dans la poussière du quai de la Saône et dans le désert brûlant que l'on nomme place de Bellecour, par les quarante degrés de chaleur que nous possédons!

Cependant cette apostrophe avait frappé désagréablement mon oreille; il me sembla que j'avais mérité le reproche indirect que l'on venait de m'adresser, et je fus de fort mauvaise humeur tout le jour. Je me couchai de meilleure heure qu'à l'ordinaire, espérant trouver dans le sommeil quelque rêve d'or empressé d'étouffer sous mille pensées riantes, sous mille prestiges féériques, les heures pénibles que j'avais passées. Erreur! le sommeil se plaça souvent à nous priver de ses douceurs afin de nous les faire mieux apprécier, et les songes aiment parfois à se venger de la réalité en refusant de nous y soustraire. Je pris les poses les plus capables d'apparaître mes paupières; je m'administrai en pensée de fortes doses d'opium et d'atichis; je me figurai que le vent soufflait par le trou de la serrure de ma porte et qu'il faisait un temps affreux; j'attachai fixement mes regards au plafond de ma chambre, espérant que de l'uniformité du trait la monotonie, de la monotonie l'ennui, de l'ennui l'assoupissement, de l'assoupissement le sommeil. Hélas! ce fut en vain. Au milieu de toutes ces positions morales préparées par mon imagination, il me sembla toujours entendre ces mots: « Vous ne faites donc plus le tour des deux quais? »

Je dus bientôt comprendre qu'il me serait impossible de trouver le repos après lequel je soupirais. Je me levai précipitamment, je courus à ma fenêtre, et, l'ayant ouverte entièrement, je me mis à chercher sous la voûte azurée les deux comètes qui sont venues, dit-on, cette année pour nous sécher des inondations et réjouir le buveur en lui présageant du bon vin. Vraiment le ciel était d'un gris superbe, et je fus heureux de l'admirer dans toute sa pureté et de contempler, scintillantes, les étoiles qu'apaisaient, sans diminuer leur éclat, la face argentée de Phébé la blonde, romantiquement parlant. Mes regards errèrent ensuite quelques instants dans la profondeur des rues que je dominais et sur le toit des maisons, silencieuses alors comme la tombe, vaste mausolée de toute une population qui, aux premiers rayons du soleil, allait s'agiter par centaines de mille, de même qu'une fourmière que l'on heurte du pied. Tout autre que moi, lecteurs, pourrait vous faire à ce sujet une longue dissertation philosophique, mais je ne suis point assez penseur pour cela, et puis vraiment l'idée de faire le tour des deux quais à trois heures du matin s'étant subitement emparée de moi, je fus obligé de couper court à mes réflexions et de renoncer même à découvrir les deux comètes

dont je viens de vous parler, malgré le plaisir que j'aurais eu à vous assurer de leur apparition.

Si je n'étais pas de ceux qui ne parlent jamais que de ce qu'ils ont vu, je pourrais, à l'aide de la béquille du diable boiteux, vous conter quelques unes des scènes d'intérieur que les mystères de la nuit cachent avec tant de soin à la lumière du jour; je pourrais, grandissant à volonté comme dans un conte d'Hoffmann, m'élever sur la pointe du pied jusqu'au premier, jusqu'au second, jusqu'au troisième étage, et vous entretenir bien bas des rêves d'une jeune fille, des insomnies d'une jeune épouse, des déceptions d'un nouveau marié, des caprices du boudoir, des secrets de la toilette, des querelles de l'alcove, de l'enfer enfin où la jalousie, la misère, l'ostentation, l'envie, l'antipathie et la haine jouent, à l'insu du public, un rôle de démon. Puis, par compensation, je vous dirais les causeries intimes, les doux chuchotements, les joies du cœur, les plaisirs de la pauvreté, car il y en a, et cette foule de jouissances que fait éclore le souffle du bien qu'on fait et qui constituent ce que l'on appelle le paradis sur terre.

Mais de tout cela je n'ai rien vu en faisant le tour des deux quais à trois heures du matin, rien que des cafetiers en plein vent, portant leur laboratoire dans un panier d'osier et offrant au voyageur matinal de l'excellent café à la crème à quinze centimes la tasse et du cognac de pomme de terre première qualité.

Cependant le jour vint. Arrivé au pont Morand, je vis une foule nombreuse entourant un omnibus que les employés de l'octroi avaient arrêté et dans lequel se trouvaient douze jeunes gens uniformément vêtus d'un burnous. Bien qu'ils se fussent empressés de répondre à la demande de l'employé qu'ils n'avaient rien de sujet aux droits, celui-ci, étonné de trouver une douzaine de personnes dans un costume aussi pittoresque et au moyen duquel on pouvait parfaitement receler la fraude, leur enjoignit de se laisser visiter et de soulever leur vêtement.

— Cela est impossible, répondit un des interpellés.

— Alors, répliqua l'employé, je vais me servir de ma sonde.

— Gardez-vous-en bien! cria-t-on de toute part dans la voiture, vous ne savez pas à quoi vous vous exposez.

— Puisqu'il y a rébellion, s'écria l'agent du fisc, je vais vous faire arrêter.

Et, s'adressant au gendarme qui se trouvait de service au bureau, il fit conduire l'omnibus chez le commissaire de police. L'homme du pouvoir, instruit par une de ses mouches qu'on lui amenait une capture d'un nouveau genre, s'empressa de ceindre son écharpe, persuadé qu'il allait saisir les fils de quelque grand complot. Ayant ensuite ordonné qu'on introduisit les coupables, il les interrogea ainsi:

— Vous avez été arrêtés aux barrières.

— Oui, commissaire.

— Vous avez refusé de vous laisser visiter.

— Oui, très-excellent commissaire.

— Vous vous êtes opposés à ce qu'on saisisse la contrebande que vous avez, sans nul doute, sous ces tuniques blanches qui vous font ressembler à de vrais pénitents. Pourquoi cela?

— C'est que... c'est que...

— Il n'y a pas de c'est que. Au nom de la loi, je vous somme de vous découvrir...

— Que vous-je! s'écria le commissaire lorsque les coupables eurent obéi à son injonction, des manteaux en mousseline, et pas de chemise! Savez-vous bien, messieurs, que je vais vous faire mettre en prison pour vous apprendre à paraître devant un fonctionnaire en costume aussi diaphane.

— Mais, commissaire, nous pouvons vous assurer que telle n'était point notre intention.

— Alors m'expliquerez-vous...

— Le motif, le voici:

En proie aux plus vives ardeurs de la canicule, nous avions tout bonnement le projet d'aller nous baigner au Rhône dans le déshabillé le plus décent qu'il soit possible de trouver. En effet, bon commissaire, au lieu de la simple jaquette qui remplace à peine la feuille de vigne, du caleçon de bain qui ne vaut guère mieux que la jaquette, nous avons endossé le burnous qui ne ressemble pas mal à la tunique de Vesta. Nous sommes donc...

— C'est égal, c'est égal, interrompit le commissaire qui commençait à s'apercevoir qu'il jouait un rôle ridicule, je ne puis vous laisser baigner dans cet accoutrement, quoique vous me paraissiez tous assez fous pour avoir besoin d'une douche froide; tout ce que je puis faire, c'est de permettre qu'on vous reconduise immédiatement chez vous.

On exécuta l'ordre du fonctionnaire, et je continuai ma promenade jusqu'au quai Villeroy où je m'arrêtai, comme un vrai *botin*, pour regarder les papiers peints qu'on y étale. Après avoir successivement admiré la *Défense de Mazagan* et la *Prise de Constantine*, mes regards s'arrêtèrent sur un devant de cheminée représentant la statue de Jacquard avec ces mots écrits au bas:

*Dédié à M. Fulchiron-ron-ron, député de Lyon.*

Ce singulier hommage ayant provoqué mon hilarité, un de mes voisins me frappa sur l'épaule et me dit:

— Vous avez tort, Monsieur, de rire de cette dédicace; car il en est peu qui aient rapporté autant à son auteur que celle-ci. Tel que vous me voyez, je suis l'inventeur de ce papier peint. Or, un jour que je flânais devant la porte de mon magasin, M. Fulchiron-ron-ron vint à passer. Je le priai d'entrer chez moi, et, lui montrant les épreuves de ce Jacquard que je venais de recevoir:

— Père Fulchiron-ron-ron, lui dis-je, permettez-moi de vous dédier ma statue comme à l'homme qui je vénère le plus au monde.

— Noble Lyonnais, me répondit le député, j'accepte avec reconnaissance le grand honneur que vous daignez me faire. Je vous prie, en outre, de vouloir bien m'inscrire pour mille devant de cheminée représentant la statue de Jacquard dédiée à M. Fulchiron-ron-ron, député de Lyon. J'en enverrai cent cinquante à Sa Majesté le roi des Français qui me saura gré de cette attention, et je ferai distribuer le reste à mes électeurs pour être placé dans leur salle à manger, afin qu'ils puissent toujours

Cela est exact, et ce matin M. le ministre des affaires étrangères a communiqué à quelques uns de ses amis le résultat de ces dépêches, suivant lesquelles les armes de la Grande-Bretagne auraient subi, dans l'Inde surtout, mais aussi en Chine, une grande humiliation. Nous n'avons pu obtenir des détails, et très-certainement, si les journaux du soir en publient, ce sera en les atténuant par courtoisie, par égard pour l'allié de M. Guizot, qui voit sa marine battue par l'inertie des Chinois, ses armées de terre décimées, détruites, anéanties par la valeur des Indiens. Il nous faudra attendre encore vingt-quatre heures au moins pour savoir toute la vérité.

L'agitation des districts manufacturiers touche à sa fin, il est vrai, et le gouvernement de sir Robert Peel n'aura pas ces deux embarras à la fois : la guerre malheureuse au dehors, la menace d'une guerre civile au dedans. Mais les coalitions d'ouvriers, les meetings bruyants et politiques, le pillage, l'incendie, tous les désordres qui ont inquiété l'Angleterre et l'Ecosse depuis près d'un an ne sont que les manifestations extérieures d'un mal profond qui dévore ce pays. Les ouvriers voulaient des droits politiques et une augmentation de salaire : ils n'auront pas de droits politiques, parce que le gouvernement anglais signifierait par cela même son abdication ; ils ne verront pas non plus leur salaire s'augmenter, parce que les manufacturiers, qui produisaient plus que la consommation il y a un mois, n'ont pas vu depuis ce temps-là changer les conditions de leurs produits, c'est-à-dire qu'il ne s'est ouvert pour l'Angleterre aucun débouché nouveau.

Le *Journal des Débats* n'a pas été heureux depuis quelque temps. C'est lui qui a publié l'inconvenant feuilleton dans lequel M. Janin célébrait le prince royal sur un ton demi-sérieux, demibadin, avec des phrases qui avaient déjà servi pour Brazier, pour Rosambo, pour Paganini, pour Ingres, etc., etc. C'est lui qui a mis à la mode, même dans un certain monde de salon, l'argot des bagnes, popularisé par M. Eugène Sue. C'est lui qui a dit que le duc de Nemours avait complètement réussi. Aujourd'hui voici qu'il fait l'apologie de l'assassinat politique. Rendant compte d'un ouvrage en vers assez fastidieux sur Charlotte Corday, écrit par une dame qui fait d'ordinaire des poésies pour tous les événements heureux ou malheureux de la cour, le *Journal des Débats* écrit ceci :

Tel a été l'héroïsme de Charlotte Corday. Ce n'est pas ici le lieu de l'apprécier en casuiste ; la politique a pu le condamner comme inutile, mais la morale ne peut que s'honorer. L'assassinat de Marat prouve que la morale de l'école est impuissante à classer rigoureusement les actions humaines. Toujours elle verra l'énergie des grandes âmes et l'irrésistible empire des circonstances briser le cercle de ses systèmes et reculer en quelque sorte les bornes de la vertu. L'héroïsme est une anomalie insaisissable au même titre que le génie. De même que dans l'ordre intellectuel il n'y a souvent qu'un pas du génie à l'extravagance, de même dans l'ordre moral il n'y a souvent qu'un pas de l'héroïsme au crime. Il a la morale classique, la morale des âmes et des circonstances communes, celle pour laquelle la sagesse de l'école a fait la règle *In medio virtus* ; mais il y a la morale héroïque, la morale des âmes et des temps extraordinaires, celle pour qui le cœur humain a fait la devise *Virtus in extremis*.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

Cinq 0/0, 120 00. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 104 50. — Trois 0/0, 79 10. — Banque, 5257 50. — Obligations de Paris, 1278 75. — Naples, 107 00. — Dette active d'Espagne, 21 1/4. — Etats-Romains, 104 00. — Cinq 0/0 belge, 105 00. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse d'Amortissement, 5042 50, 1055 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

La liquidation a été en général assez bonne ; mais comme la rente a été demandée pour fin courant, il n'y a eu que de faibles variations sur les cours.

Avant l'ouverture la rente était offerte à 79 20 en liquidation, et elle a ouvert au parquet à ce prix. Pendant toute la bourse, elle est restée à 79 15 et plutôt offerte que demandée ; on a même fait 79 10. Au moment de la clôture et lorsque la liquidation a été terminée, il y a eu une légère réaction en hausse.

Les collèges de Bernay et de Bourganéuf sont convoqués pour le 24 septembre, à l'effet de nommer chacun un député.

#### NOUVELLES D'ORIENT.

Tous les journaux parlent aujourd'hui de nouvelles graves arrivées à Marseille et annoncées à Paris par une dépêche ; on verra ce que notre correspondant nous de Toulon mande à cet égard.

La petite division navale aux ordres de M. le contre-amiral de La Susse

se trouve actuellement sur les côtes de Syrie. Voici en quels termes le *Portafoglio-Maltese* du 22 août, qui nous est arrivé par voie extraordinaire, parle des mouvements de nos forces navales :

« Le contre-amiral de La Susse est arrivé à Beyrouth le 8 de ce mois sur le vaisseau *L'Inflexible*, qui était accompagné du vaisseau *le Saint-Pétri*, de la corvette *la Cornaline* et de deux bricks de guerre. Cette nouvelle nous est arrivée par le vapeur *le Vesuvius*, venu de Beyrouth en sept jours. *Le Vesuvius* était porteur de dépêches pour l'amiral Owen. Peu d'heures après son arrivée, le *Locust* est parti ; on dit qu'il se rend à Marseille avec des dépêches pour Londres. La prompte expédition de ce vapeur et la nouvelle que l'amiral avait donné l'ordre aux bâtiments de guerre présents au port de se tenir prêts à partir ont donné lieu à diverses conjectures ayant trait à l'apparition de l'amiral de La Susse à Beyrouth. Quelques personnes croient que trois ou quatre vaisseaux anglais doivent être expédiés dans ces eaux pour surveiller les forces navales françaises. Mais nous ne croyons pas, nous, quant à présent, à ces mouvements, qui pourraient avoir lieu cependant, grâce à l'obstination du divan qui persiste dans son projet relativement à la Syrie. L'Angleterre et la France sont d'accord sur cette question, et il ne peut en être autrement.

« La question orientale se présente sous tant d'aspects que l'on ne parviendra pas à les envisager tous si l'on n'adopte une politique plus franche et mieux appropriée aux besoins actuels. La retraite instantanée de la Russie et de la Prusse pour ce qui concerne les affaires de la Syrie, la guerre de la Perse avec la Turquie, et l'offre que l'on dit avoir été faite par la Russie à la Porte de tenir à sa disposition un corps de 30,000 hommes pour agir de concert avec les troupes turques sur les frontières contre les Persans, ont nécessairement contribué à l'union de l'Angleterre avec la France.

« Nous avions déjà annoncé que l'amiral de La Susse, avec sa division, devait aller sur les côtes de Syrie ; nous avions dit encore que deux vaisseaux anglais qui se trouvaient dans la baie de Besika s'achemineraient vers la même destination si la Porte persistait dans sa résolution. Ces deux vaisseaux, le *Vanguard* et le *Cambridge*, ainsi que le bateau à vapeur *le Phoenix*, se trouvaient le 9 à Ourlac. Il est probable qu'à cette heure ils sont arrivés à Beyrouth. Ces mouvements sont uniquement attribués à la détermination de ces deux puissances relativement aux affaires de la Syrie.

« L'état de ce pays est toujours le même. La Porte a cru pouvoir avec ses Albanais tenir sous le joug ces populations ; mais les troupes albanaises n'ont servi qu'à rendre plus détestable le gouvernement turc. Or, voici deux ans, croyons-nous, que Mehemet-Ali ne gouverne plus la Syrie ; eh bien ! quelle est aujourd'hui la condition de cette contrée ? A-t-on atteint le but que l'on s'était proposé ? »

— On écrit de Beyrouth, le 12 août :

« La division française aux ordres de M. le contre-amiral de La Susse, composée de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate, d'une corvette et d'un brick, a jeté l'ancre sur rade. Hier est arrivé un petit bâtiment chargé de munitions de guerre et de bouche. On donne comme certaine la prochaine arrivée de l'escadre anglaise.

« Vous avez eu connaissance de l'insulte faite dernièrement par des Albanais à un officier français devant Beyrouth. Mustapha-Pacha, cédant aux menaces du commandant français, accorda satisfaction, et deux Albanais reçurent la bastonnade. Ensuite les Albanais furent expédiés à Tripoli où le même brick français était en station, et, pour se venger, ils saisirent l'officier qui avait déjà été en butte à leurs mauvais traitements, le dépouillèrent après l'avoir garrotté, et lui donnèrent la bastonnade. Plusieurs bâtiments français sont partis dès qu'on a eu connaissance de ce fait, et nous attendons avec impatience de connaître le résultat de cette affaire.

« Le Liban est à la veille d'une crise ; les hommes courent aux armes et s'approvisionnent de munitions. »

**MALTE, le 22 août.** — L'escadre anglaise se tient prête à partir ; on suppose qu'elle doit aller sur les côtes de Syrie.

Le brick *Snake* est parti pour Tunis, ainsi que le bateau à vapeur *la Dévastation* ; mais ce dernier bâtiment est déjà de retour. *La Dévastation* avait ordre de ne rester qu'une heure à Tunis ; mais sir Thomas Reade, consul-général d'Angleterre, l'a retenue plus long-temps afin de pouvoir expédier ses dépêches. Il paraît que sir Thomas Reade a éprouvé des difficultés pour obtenir de la part du bey une satisfaction au sujet de la bastonnade administrée à un jeune Maltais ; mais il a enfin obtenu ce qu'il désirait.

Parmi les passagers du paquebot *le Minos*, arrivé de Marseille, se trouvait l'aga de Mostaganem, El Mezary, qui se rend à la Mecque.

On lisait il y a quelques jours dans la *Presse* :

Tout s'en va, les dieux, les rois et les danseurs de corde. Nous regrettons beaucoup les derniers.

Le conseil d'arrondissement de Tours, après avoir délibéré sur la question de la répression de la mendicité, a estimé que la création d'un dépôt de mendicité, destiné à punir les mendiants par la détention et le travail forcé, devait être précédée de la création de maisons de travail ou ateliers publics dans lesquels les pauvres valides et les ouvriers sans ouvrage pussent trouver en tout temps un travail assuré et un salaire convenable,

une conversation générale au milieu de cent conversations particulières. L'homme d'affaires trouvait le moyen de parler à ses confrères et d'entretenir en même temps ses clients.

— M<sup>r</sup> Ah! Renoux, avez-vous fait payer mes frais dans l'affaire Koc? Vous savez que je suis privilégié.

— Soyez sûr, Monsieur, que je ne négligerai rien dans votre procès.

— Sentez-vous, Monsieur, que ma cause vienne aujourd'hui ?

— Je l'espère. Je ferai tous mes efforts pour cela. (A part.) Le plus souvent ! une cause qui n'a subi encore que dix renvois !

— M<sup>r</sup> Jeanneton, vous savez que nous sommes fixés.

— Je ne puis vous rabattre un centime. C'est une affaire qui ne m'aura rien rapporté. Si vous refusez de me régler, je me ferai taxer. Je ne puis qu'y gagner.

— Vous savez, M<sup>r</sup> Charlemagne, que nous sommes renvoyés au mois de décembre pour plaider sur l'incident. Ma foi, mon cher, vous avez très-bien parlé.

— Croyez-vous, Monsieur, que nous ayons jugement ce matin, ainsi que vous me l'avez promis ?

— Hum ! hum ! le tribunal est bien encombré, mais c'est possible, c'est très-possible : attendez. (A part.) Va l'attendre sous l'orme ton jugement, tu l'attendras long-temps.

— Eh bien ! M<sup>r</sup> Desvergers, vous allez donc aujourd'hui pour la dernière fois déployer votre éloquence sous les lambris de l'hôtel de Chevreières ?

— C'est parbleu vrai ! répondit M<sup>r</sup> Desvergers ; je vous remercie, mon cher, de m'y avoir fait songer. Vous venez de me donner une excellente idée dont j'avais besoin pour ma péroraison.

M<sup>r</sup> Desvergers ne fit que passer, et, tandis que la conversation se continuait, interrompue, saccadée, incohérente, sur la terrasse du tribunal, je le suivis à la première chambre.

« Messieurs les juges, dit l'avocat, je viens plaider devant vous pour la nullité d'un testament fait en faveur de cinq collatéraux au préjudice d'une pauvre veuve qui tous les jours pleure son mari, inconsolable qu'elle est de la perte de cet époux adoré, lequel, par un premier testament, l'avait instituée légataire universelle. S'il y a quelques bons collatéraux, Messieurs, il y en a peu, et nous savons tous qu'ils sont en général cupides, envieux, rapaces, qu'ils ne négligent rien pour s'emparer de la succession d'un parent, pour le suborner. Messieurs ! Or, c'est précisément ce qui a eu lieu dans la cause que je suis appelé à défendre, ainsi que je le prouverai. »

L'orateur, ayant de la sorte improvisé son exorde, consacra une heure à déduire ses moyens et termina de la manière suivante :

« J'ose espérer, Messieurs, qu'à travers cette affaire ténébreuse j'ai su porter dans vos convictions le flambeau de la vérité. Je dis plus, Messieurs, j'en doute pas, et, dans cette enceinte où pour la dernière fois vous tenez entre vos mains la balance de la justice, vous ne voudrez point manquer à vos antécédents. Oui, Messieurs, vous me donnerez gain de cause, ne fût-ce que pour léguer à ce vieux prétoire, tout empreint de vos lu-

mières et de votre sagesse, un dernier souvenir de votre équité. »

A peine M<sup>r</sup> Desvergers eut-il achevé sa plaidoirie, qu'un huissier vint crier dans la salle :

— L'audience de la seconde chambre continue !

L'avocat rassembla à la hâte ses dossiers, les jeta dans un immense buvard et monta à la seconde chambre où il allait plaider une autre cause.

« Messieurs ! dit M<sup>r</sup> Desvergers, je viens défendre à votre barre une des causes les plus graves, les plus délicates que l'on puisse porter devant un tribunal. Je viens, Messieurs, vous demander la nullité d'un testament fait en faveur d'une femme par son défunt mari au préjudice d'honorables collatéraux que l'on veut spolier indignement de l'héritage de leurs proches, du patrimoine de leurs aïeux ! Nous savons tous, Messieurs, par quels moyens immoraux une femme peut parvenir à fausser les intentions de son mari et changer la destination naturelle des biens de la famille. Elle ne recule devant aucun obstacle : serments, caresses, supercherie, dol, fraude, tout lui est bon pour arriver à ses fins. Or, ce sont de pareils faits qui ont donné naissance au testament contre lequel je plaide, ainsi que je le prouverai. »

L'avocat déduisit ses moyens, comme à la première chambre, et dit en terminant :

« Je me flatte, Messieurs, d'avoir suffisamment éclairé vos convictions ; je n'en doute même pas. Oui, vous me ferez gagner ma cause ne fût-ce que pour léguer à ce vieux prétoire que vous allez quitter, où pour la dernière fois vous tenez entre vos mains la balance de la justice, un dernier souvenir de votre inviolable équité. »

L'idée que l'avocat avait donnée à M<sup>r</sup> Desvergers avait produit le plus grand effet, et, pour ma part, je fus enchanté d'avoir entendu un avocat plaider deux procès opposés avec les mêmes mots et les mêmes phrases.

En quittant le tribunal je m'arrêtai un instant au bas de l'escalier, et je me dis, en regardant cet antre décrépit que la chicanerie abandonne :

— Combien de ruines ont commencé et fini là ! Combien de haines sont venues s'y désalterer sans pouvoir s'y éteindre ! Combien d'injustices ! Que d'innocents par erreur sacrifiés ! Que de coupables et d'intrigants y ont été réhabilités ! Que de mensonges, de calomnies, d'injures, de lâchetés y ont été débilités sans être flétris comme tout ce qui est impur et vil ! Pauvre bâtiment délabré ! si tes murs pouvaient redire seulement la centième partie des bassesses, des turpitudes, des infamies, et peut-être aussi, en prendrait nous de le dire, des actions honorables dont ils furent témoins, on prendrait tout cela pour des contes fantastiques, pour de vrais mémoires du diable.

Je croyais en avoir fini avec le barreau ; mais en entrant sur la place Saint-Jean j'y vis arriver des avocats venant de tous les côtés. Ces messieurs allaient dîner en corps, ainsi qu'ils ont coutume de le faire tous les ans. J'eus la curiosité de les suivre, afin de pouvoir vous raconter, chers lecteurs, comment se passe un dîner d'avocats ; ayant obtenu d'un garçon de service d'entr'ouvrir un instant la porte, je pus entendre au dessert les deux toasts suivants qui me parurent fortement arrosés de bordeaux et de champagne. Le premier fut porté par M<sup>r</sup> Desvergers.

« Messieurs, dit-il, je suis heureux de me trouver au milieu de vous

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Notre correspondant d'Oran nous mande ce qui suit, sous la date du 20 août :

« Trois Européens, dont un homme et deux femmes, qui se rendaient d'Oran à Mascara, ont été volés et maltraités au Sig par des Arabes ; mais ils se sont empressés de porter plainte à l'autorité, qui, ayant obtenu tous les renseignements désirables, a fait partir un escadron de spahis. Le 11 de ce mois, ces cavaliers enlevaient les bestiaux appartenant aux douars établis sur le territoire où le crime a été commis. On a annoncé plus tard que les coupables avaient été livrés et que la justice avait eu son cours. En agissant avec promptitude et énergie l'autorité rendra de plus en plus rares ces sortes d'accidents.

« Le 14, dans l'après-midi, le 13<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère et un escadron de chasseurs sont partis de Mostaganem, se rendant à Mascara. Le reste des troupes disponibles de ce beylick doit partir demain pour la même destination, sous le commandement du général d'Arbouville, qui va prendre part aux opérations projetées par le général de Lamoricière au sud-est de Mascara.

« On disait à Mostaganem qu'Abd-el-Kader avait réuni quelques forces et qu'il avait fait des razzias sur sept ou huit douars des Aribi ; que l'émir était entré à Freneda et avait forcé les habitants de cette ville à le suivre. Il est certain que, nonobstant les fortes chaleurs, on doit tenir constamment des troupes en campagne, afin de rassurer les tribus qui seraient sur le point de se démorceler.

« Le bey Hadji-Osman est décédé à Mostaganem dans les premiers jours du mois, et sa mort n'a pas fait grande sensation parmi les Européens ; mais en revanche on en parle beaucoup chez les Arabes du beylick. Il est question de donner pour remplaçant au bey Hadji-Osman son frère Ibrahim, qui passe pour un grand diplomate auprès de ses compatriotes, et qui, avec le titre de kalifa, régit les affaires et suppléait ainsi à l'incapacité notoire du bey décédé.

« On attend toujours le lieutenant-général gouverneur, qui viendra sans doute installer le nouveau bey de Mostaganem et répartir l'impôt entre les tribus ; mais il paraît qu'il désire s'entendre pour cela avec les généraux de Lamoricière et Bedeau, qui ne pourront être de si tôt rendus à Oran.

« Un navire de commerce français a embarqué 90 Arabes allant à Alexandrie pour de là s'acheminer vers la Mecque. Ce sont 16 Ouled-Sulernion, 22 Ouled-Ali, 9 Ouled-Brahim, 16 Echeurfa, 27 Elcasma.

« Le bateau à vapeur *le Crocodile* est arrivé hier d'Alger avec la correspondance et 333 passagers, dont 180 malades embarqués à Mostaganem. Ce steamer repart ce soir.

« Le brick *la Cigogne* est rentré le 16, ayant relâché à Malaga. Son équipage est en parfaite santé. »

#### Chronique.

##### LYON.

Le journal de l'administration a encore la mémoire fatiguée des petits désagréments qu'a éprouvés dans notre ville l'industrie du bitume. On lit la réclame qui suit dans son dernier numéro :

« Notre population, qui avait accueilli avec tant de faveur la construction des premiers trottoirs en bitume, et qui ensuite avait pu craindre que ces utiles travaux ne fussent interrompus pour long-temps, aura la satisfaction de les voir bientôt marcher à leur complet achèvement. De nouveaux arrangements, favorables aux finances de la ville et consentis par la compagnie Pelletreau, permettent de donner une nouvelle activité à une entreprise dont tous nos concitoyens savent gré à l'administration municipale. Déjà les alignements sont donnés et les travaux repris sur plusieurs points de la ville. »

avoir mon nom sous les yeux entre la poire et le fromage.

Je poursuivis et j'arrivai à la descente du pont de Tilsitt précisément à l'heure où le marché que l'on y tient chaque jour était dans sa plus grande activité. Je m'amusai quelques instants à suivre de l'œil les cuisinières qui faisaient danser l'anse du panier en souriant narquoisement aux jeunes cordons bleus que leurs maîtresses étaient venues surveiller. Je reconnus parmi celles-ci plusieurs de nos lionnes. La plupart d'entre elles, enveloppées d'un grand schall et la figure à demi voilée, cherchaient à conserver leur incognito, dans la crainte que quelque indiscret, témoin de leur vie toute positive du matin, ne vint à détruire leur position sentimentale du soir. D'autres, au contraire, circulaient avec fracas, tutoyaient les marchands et se donnaient un air qu'il voulait dire : Je suis là pour acheter ce qu'il y a de mieux. De ce nombre était M<sup>me</sup> Miserere... qui chaque jour fait son marché en équipage, se met le poing sur la hanche, et se querelle avec les herbagères. Un jockey en bottes à revers et galonné d'or dépose dans la voiture les choux, les carottes et les raves que sa maîtresse a scrupuleusement choisis, après quoi M<sup>me</sup> Miserere... remonte dans son landau et rentre chez elle au milieu de ses légumes comme une reine entourée de ses sujets. Je me mis ensuite à considérer les acheteurs de melon, et je me demandai comment, par le temps qui court, où l'on fait tant de physiologies, on n'avait pas fait la physiologie de l'acheteur de melon, lequel procède à son emplette à peu près de la manière suivante :

— Je voudrais avoir un bon melon ; je suis connaisseur — on veut toujours paraître savoir même ce qu'on sait le moins — je suis connaisseur et j'irai me pourvoir ailleurs si vous me trompez.

— Voilà ce que je puis vous offrir de mieux, dit le marchand en ayant l'air de prendre dans un endroit réservé le premier melon qui se présente, c'est tout ce qu'on peut trouver de meilleur.

Le connaisseur soupèse trois ou quatre fois le melon en le faisant tourner dans sa main, le flaire sur toutes les côtes, presse l'écorce pour juger du degré de maturité, examine sa forme, le pose et passe à un autre, puis à un troisième, puis à un quatrième, et finit par s'accorder au premier. Ceci me rappela une discussion que j'avais eue peu de jours auparavant avec plusieurs de mes amis sur la question de savoir si un homme qui tient à sa dignité ou à sa réputation de fashionable peut acheter et porter un melon sans se compromettre. La contestation était restée pendante, et, n'osant point la trancher moi-même, il me vint à l'idée de la soumettre à quelques avocats de ma connaissance. Je quittai donc le quai de la Saône, et, traversant le pont, je montai sur la terrasse du tribunal civil, où je trouvais un nombre si considérable d'avocats et de plaideurs, que je fus forcé d'ajourner la question pour laquelle je venais consulter. C'était, lecteurs, le 31 août, le jour où la session judiciaire finit, la veille du 1<sup>er</sup> septembre, où messieurs du barreau condamnent à deux mois de repos les dossiers et les clients. C'était aussi le dernier jour où l'on devait rendre la justice dans cet hôtel de Chevreières qui pendant trente ans a servi de tribunal provisoire et qui va céder enfin sa place au nouveau palais de justice. On avait de la peine à circuler à travers cette cohue de gens de robe et de plaideurs, s'agitant, se croisant, et faisant en quelque sorte

— Mercredi au soir, un enfant de neuf ans, qui était allé se baigner dans la Saône, près du pont de la Feuillée, disparut tout-à-coup sans qu'on pût lui porter secours. Son cadavre a été retrouvé jeudi matin sur les sables au-dessous du pont du Change.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs ont tenté d'introduire chez le percepteur des contributions à Vaugneray. Déjà ils avaient scié les barreaux de fer qui garnissaient sa fenêtre du rez-de-chaussée, lorsque M. le percepteur, éveillé par le bruit, déchargea un pistolet dont la détonnation mit en fuite les malfaiteurs.

— M. Sauzet, président de la chambre des députés, est arrivé aujourd'hui à Lyon.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté le 31 août, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 fr. 41 c.

— Les travaux qui se poursuivent en ce moment pour l'établissement de l'égout destiné à conduire dans la Saône les eaux de la Platière et des quartiers adjacents ont amené, dit le *Courrier de Lyon*, la découverte de plusieurs restes importants de constructions dont la destination primitive est assez difficile à assigner. Le souterrain, qui, dans la rue et sur la place de la Platière, est placé à une assez grande profondeur, a traversé plusieurs anciennes murailles dont l'une, construite en granit avec beaucoup de soin et dans un état parfait de conservation, a sept à huit pieds d'épaisseur; elle doit avoir été la base de quelque édifice important, si toutefois elle n'a pas, à une époque antérieure, servi de revêtement au quai de la Saône dont le lit était anciennement beaucoup plus large. Au surplus, l'analogie que paraît offrir sa maçonnerie avec les vestiges assez multipliés qui existent dans notre ville pourrait faire supposer qu'elle est de construction romaine. Ce n'est là, du reste, qu'une conjecture que nous soumettons au jugement des archéologues, mais que nous n'avons pas la prétention de leur imposer.

Au-dessus du point où se trouvent ces vestiges, et vers le haut de la petite place de la Platière, on a découvert au milieu de matériaux enfouis des ossements et des squelettes humains; quelques uns de ces derniers étaient enfermés dans des cercueils en pierre de taille qui ont été brisés. On n'a trouvé là d'ailleurs aucune de ces amphores dans lesquelles les Romains renfermaient la cendre des morts. Ce cimetière est donc d'origine chrétienne, bien que l'on n'ait trouvé ni inscription ni signe pour la constater d'une manière positive.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ du 1<sup>er</sup> au 31 août 1841.

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| Effectif au 1 <sup>er</sup> août           | 243 |
| Admis pendant le mois                      | 15  |
| Sortis pendant le mois                     | 19  |
| Effectif au 1 <sup>er</sup> septembre 1842 | 239 |

DEPARTEMENTS.

La grande foire de Tournon, le 29 août, a été bonne pour la quincaillerie, la mercerie, les bestiaux, le bois, les produits du sol, etc., mauvaise ou du moins fort peu active pour les soies. Les lettres de nos correspondants ne laissent aucun doute à ce sujet.

« Comme à l'ordinaire, dit l'un d'eux, notre foire du 29 avait attiré beaucoup de vendeurs et d'acheteurs de douppions, vulgairement nommés *soie double*; mais les affaires n'ont pas été si avantageuses qu'on l'avait espéré jusque vers les huit ou neuf heures du matin.

» Les Lyonnais couvraient le marché et cherchaient les vendeurs de bonne heure; mais tous offraient des prix qu'on ne prévoyait pas: 18 fr., 18 fr. 50 c. et tout au plus 19 fr. le kilogramme pour la marchandise courante.

» Nos mouliniers n'auraient jamais osé descendre à ces chiffres inusités depuis long-temps. Cependant pour quelques uns les ventes étaient forcées et on a vendu à ces prix. Quelques partis de filature ont été vendus 20 et même 21 fr.; mais cela n'est rien comparativement aux années précédentes.

» Heureusement il n'en a pas été ainsi pour les autres marchandises. Depuis plusieurs jours le quai était encombré de planches, de bois de construction et autres, et le même soir de la foire tout était vendu, payé, emporté, déblayé.

» Les cultivateurs de la plaine de Mauves avaient pris la place

chaque année à pareille époque. Je suis fier de faire partie de cette réunion où l'esprit éminent, où les talents se couloient... Et puis, messieurs, qu'y a-t-il de plus beau dans le monde que la profession d'avocat? Qu'y a-t-il de plus respectable que notre ordre? Nous parlera-t-on de... l'ordre... des Templiers, de... l'ordre de la Toison-d'Or... de... l'ordre... de la Légion d'Honneur... Non, messieurs, car... certainement, messieurs, je ne le souffrirais pas, etc. »

En ce moment M<sup>r</sup> Desvergers, dont les pensées depuis un instant ne dirigeaient plus les paroles, resta court, à la grande surprise de ses confrères qui assurent que cela ne lui était jamais arrivé. De nombreux applaudissements couvrirent toutefois ce petit échec, et M<sup>r</sup> Charlemagne se leva et parla ainsi :

« Messieurs, l'émotion de l'illustre orateur que vous venez d'entendre m'a si fortement gagné qu'il me serait impossible de rien ajouter à sa charmante improvisation. Des pleurs, messieurs, des pleurs de joie mouillent mes yeux, et je ne saurais vous donner une plus touchante preuve des sympathies qui me rattachent à vous. »

Deux grosses larmes roulèrent effectivement sur les joues de l'avocat, et firent sur l'auditoire l'effet du *si vis me fere* d'Horace. Tous les avocats se mirent à pleurer jusqu'à ce que la carte du restaurateur, en amenant le quart d'heure de *Rabelais*, eût mis un terme à leur sensibilité.

Le quitta le restaurant, et, poussant droit devant moi, je me pris à faire les réflexions suivantes :

Le barreau de Lyon possède quelques gens d'affaires, il n'a pas de grand avocat; il peut citer quelques parleurs prolixes, il ne compte pas d'orateurs; il a des hommes de métier, des *procéduriers* pour le point de fait et le point de droit, mais il n'a pas d'hommes de génie, point de penseurs profonds pour discuter les passions humaines; il a des routiniers qui connaissent la jurisprudence des divers cours, il n'a personne qui sache la jurisprudence de l'âme, du cœur, de l'intelligence.

Messieurs du barreau de Lyon semblent être étroitement rivés aux idées mercantiles qui les entourent; ils se laissent rarement entraîner par l'âme de ce qui est grand et beau, par des pensées généreuses. Un homme politique, un écrivain vient-il à tomber sous le réquisitoire d'un procureur du roi, il trouvera seulement quelques hommes disposés à le défendre.

— Monsieur, lui dira le plus grand nombre, votre cause me paraît excellente; je partage dans cette circonstance votre manière de voir: le procès qu'on vous fait est injuste; mais je ne puis me charger de plaider pour vous, cela pourrait me nuire auprès de mes clients, et puis j'ai l'ordre des juges et je ne veux pas me la fermer.

Tout en devisant ainsi, j'avais franchi le quai Saint-Clair et j'étais arrivé à cet endroit de la montée de la Pape d'où l'œil cavali jusqu'aux Alpes bleues et les montagnes du Dauphiné. En présence de ce magnifique tableau, je résolus de ne point rentrer à Lyon. Alors, ayant songé à vous, lecteurs, j'ai crayonné le récit de ma promenade sur quelques feuilles de mon calpin et, les en ayant arrachées, je les ai livrées au vent.

STANISLAS CLERC.

des Capucins pour y étaler leurs oignons renommés, et ils en ont vendu, dit-on, quarante à cinquante mille kilogrammes. Aussi sont-ils les plus satisfaits de la journée du 29.

Les soies fines ne se vendent que quatre à six jours après la foire. Nous ferons connaître alors les ventes faites et les prix pratiqués. (*Courrier de la Drôme*.)

— Le 25 août, un malheur horrible est arrivé dans une campagne des environs d'Aix. Un cultivateur et sa femme sortirent vers six heures, laissant au logis trois enfants en bas âge. Le mari, rentrant chez lui peu de temps après, vit avec effroi une grande fumée s'échapper de la maison; il ouvrit aussitôt la porte, pénétra dans l'appartement et trouva ses deux plus jeunes enfants, âgés l'un de trois ans et l'autre de dix-huit mois, asphyxiés. L'aîné, âgé de cinq ans, était sorti de la maison et s'était enfui à l'approche de son père. Ce jeune garçon, jouant avec des allumettes phosphoriques qu'il avait trouvées sur une table, avait mis le feu à un tas de paille renfermé la veille dans l'appartement et avait ainsi occasionné ce déplorable sinistre.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

| NOMBRE D'ACTIO. | VALEUR NOMIN. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.               | DERNIER PRIX. | COURS DU JOUR. |
|-----------------|---------------|-------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| 1,500           | 1,000         | Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.               | »             | 3,050          |
| 1,000           | 700           | Saint-Etienne. . . . .                                | 1,100         | »              |
| 330             | 600           | Grenoble. . . . .                                     | 815           | 815            |
| 500             | 750           | Saône-et-Loire. . . . .                               | 750           | »              |
| 400             | 700           | Dijon. . . . .                                        | 530           | »              |
| 3,000           | 750           | Trois villes du Midi. . . . .                         | 150           | »              |
| 1,740           | 600           | Turin. . . . .                                        | 330           | »              |
| 1,000           | »             | Montpellier. . . . .                                  | 725           | »              |
| 1,000           | »             | Besançon. . . . .                                     | 430           | »              |
| 1,000           | »             | Reims. . . . .                                        | »             | »              |
| 1,000           | »             | Metz. . . . .                                         | 675           | »              |
| 560             | 500           | Valence. . . . .                                      | 550           | »              |
| Illimité        | 1,000         | Mines de houille, Compagnie générale..                | 600           | »              |
| Idem.           | »             | Union. . . . .                                        | 460           | »              |
| Idem.           | 1,000         | Société civile. . . . .                               | »             | 730            |
| 1,500           | 800           | Grangette et Culatte. . . . .                         | 475           | »              |
| 4,000           | »             | Côte Thiollière. . . . .                              | »             | »              |
| 1,000           | 1,000         | Comp. gén. des Tréf. . . . .                          | »             | »              |
| 1,000           | »             | C <sup>o</sup> des mines des Lites. . . . .           | »             | »              |
| 2,500           | »             | Comp <sup>o</sup> du Villars. . . . .                 | 480           | »              |
| 520             | 5,000         | Bateaux à vapeur, Compagnie générale..                | »             | »              |
| 500             | 4,000         | Société lyonnaise. . . . .                            | 3,900         | »              |
| 800             | 500           | Rhône supérieur. . . . .                              | »             | »              |
| 134             | 5,000         | Gondoles sur Saône. . . . .                           | 4,100         | »              |
| 200             | 10,000        | Compagnie de l'Aigle. . . . .                         | 9,000         | »              |
| »               | 5,000         | Compagnie du Sirius. . . . .                          | »             | »              |
| 4,500           | 1,000         | Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .                  | 1,195         | »              |
| 430             | 2,000         | de la Feuillée. . . . .                               | 2,300         | »              |
| 300             | 2,000         | Séguin. . . . .                                       | 1,650         | »              |
| 220             | 2,000         | de l'île-Barbe. . . . .                               | »             | »              |
| 1,800           | 1,000         | et Gare de Vaise. . . . .                             | 380           | »              |
| 6,000           | »             | Canal de Givors. . . . .                              | 815           | »              |
| 2,200           | 5,000         | Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .        | 7,090         | »              |
| 240             | 5,000         | Moulins à vapeur de Perrache. . . . .                 | 5,100         | »              |
| 800             | »             | Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. . . . . | 23,000        | »              |
| 800             | 1,000         | Forges et Tréfileries de Belmont (Isère). . . . .     | »             | »              |
| 2,000           | 1,000         | Banque de Lyon. . . . .                               | 2,890         | »              |
| 700             | 750           | Caisse d'escompte, commerce des bestiaux. . . . .     | 275           | »              |
| Illimité        | »             | Omnium. . . . .                                       | 875           | »              |
| 2,000           | 500           | Société riveraine d'assurance. . . . .                | 515           | »              |
| 800             | 5,000         | Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .        | 4,850         | »              |
| 650             | 1,000         | Platière de Berzé-la-Ville. . . . .                   | 800           | »              |

Nouvelles Diverses.

On écrit de Charleroi, le 25 août :

« Le feu grison a éclaté hier dans la fosse de Chauv-a-Roe, commune de Marchienne-au-Pont. Trois ouvriers sont morts sur le coup; plusieurs autres ont été grièvement blessés. L'explosion a été si violente qu'elle a enlevé une partie du toit. »

— L'exécution de Philibert Berger, condamné à mort pour parricide par la cour d'assises de Seine-et-Marne, a eu lieu le 29 août à Melun.

— La cour d'assises de Rodez (Aveyron) vient de condamner à mort un Polonais, nommé Ociepski, convaincu d'assassinat sur la personne d'un de ses compatriotes.

— Le *Quimpérois* raconte une singulière aventure arrivée auprès de Châteaulin. Dimanche dernier, le bateau à vapeur *le Parisien*, revenant du pardon de Sainte-Philomène à Landévenec, coula dans la rivière de Châteaulin. Il faisait nuit. Les dames qui se trouvaient à bord furent débarquées comme les autres passagers sur la plage; elles se dirigèrent vers une métairie située à quelque distance pour y demander l'hospitalité. Le fermier qui était couché vint, à leur appel, ouvrir sa porte; mais aussitôt qu'il les eut vues dans leurs élégantes et blanches parures, il ferma vivement son huis et refusa obstinément de les recevoir, les prenant pour des fées ou pour des fantômes.

— Un incident assez bizarre a interrompu pendant quelques instants l'audience du 2<sup>e</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire. Le conseil était occupé à juger une prévention de vol, lorsque l'un des factionnaires placés dans l'intérieur de la salle ayant accroché avec la pointe de sa baïonnette le double faisceau de drapeaux qui entourent le buste du roi, tout-à-coup une nuée de chauve-souris s'est répandue dans la salle, voltigeant dans tous les sens, décrivant mille cercles et planant au-dessus du bureau du conseil. Aussitôt une guerre générale s'est déclarée. Six cadavres de chauve-souris sont restés sur le carreau; le reste a trouvé son salut dans la fuite. Le combat ayant fini faute de combattants, l'ordre s'est rétabli, et la justice a repris son cours.

— Un provincial nouvellement débarqué à Paris vient d'être victime d'une escroquerie qui heureusement ne lui a coûté rien, et qui n'est peut-être après tout qu'une mystification. Il sortait de chez un marchand où il avait acheté un jonc magnifique. Il faut être de son pays pour acheter un jonc comme celui-là, avec une pomme en or ciselée et guillochée à écorcher une main de paveur. Un individu, paraissant contrefait, mais assez bien couvert, aborda notre homme et lui demanda l'aumône.

« Milord, dit-il, vous ne pouvez laisser un malheureux sans quelques sous pour dîner, vous qui êtes si riche et qui avez une canne comme on n'en voit pas. — Soit charité, soit vanité, milord — c'était un Gascon — donne une pièce de 50 centimes. — Vous êtes simple, monsieur, dit un survenant, de faire l'aumône à ce drôle qui n'est pas plus infirme que vous. Donnez-moi, je vous prie, votre canne, que je le fasse un peu courir. »

En disant cela, le compère s'empare de la canne avant que le Gascon, tout étourdi, pût réfléchir à la proposition. Le mendiant de se sauver à toutes jambes, et l'autre de courir après lui avec le jonc de milord, canard plumé qui se promène aujourd'hui sans canne.

— Le 19 juillet, le chasseur Martin du 2<sup>e</sup> léger, après six jours d'absence illégale, entra à la compagnie à l'heure de l'appel, et il fut mis à la prison du corps.

A quatre heures de relevée, il fit demander par le caporal Mazurier le sergent Cantel qui se rendit aussitôt à la prison. Martin commença par prier poliment son sergent de veiller à l'inventaire de son sac. Un instant après, il lui dit : « Vous êtes un *canisard* (un bon enfant); mais comme vous êtes cause de ma punition... » A peine avait-il dit ces mots, que le chasseur Martin, qui avait pris place à la droite du sergent Cantel, lui donna un coup de couteau dans la poitrine. « *Malheureux!* dit au chasseur Martin un caporal qui était présent à la scène, et qui s'était empressé d'arrêter le bras du chasseur, *qu'avez-vous fait?* » Le chasseur Martin répondit qu'il renouvellerait ce qu'il venait de faire.

Ce militaire a comparu devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division, présidé par M. le colonel Brayer du 3<sup>e</sup> de ligne. M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur, a soutenu avec force l'accusation.

Le chasseur Martin, malgré les efforts de M<sup>r</sup> Bessat, son défenseur, a été condamné à la peine de mort; mais il a été recommandé à la clémence du roi.

— On écrit de Saint-Omer, 27 août :

« Notre ville vient d'être frappée d'un grand désastre; cette nuit le tocsin retentissait, la générale battait, tout Saint-Omer était en émoi. De tout côtés des cris au feu chez M. Fiolet! se faisaient entendre, et la foule se précipitait vers la fabrique de pipes que dirige cet honorable citoyen. En une demi-heure le service des pompes était organisé, et à trois heures du matin on était maître du feu. Le dommage est considérable: les trois quarts des bâtiments d'exploitation sont détruits. Le feu s'est, dit-on, déclaré dans le bâtiment des fours. La propriété de M. Fiolet était assurée; mais ce qui rend la perte incalculable, c'est le chômage forcé des nombreux ouvriers qui travaillaient dans cette fabrique. On nous dit que quelques citoyens ont été blessés en travaillant à l'incendie; mais leurs blessures sont de peu de gravité. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BADE.

La chambre badoise vient de s'occuper de nouveau, dans la séance du 22 août, de la question de l'émancipation civile et politique des Israélites. Cette mesure vivement appuyée, comme mesure de justice et d'égalité, par les députés Bassermann, Bekk et Zittel, a été combattue sinon absolument, du moins dans son application générale et immédiate, par les députés Junghans, Trefurt et Hecker qui ne veulent admettre qu'une émancipation graduelle et conditionnelle. La majorité de la chambre s'est référée à ses résolutions de 1831 qui ont refusé la participation aux droits civils et politiques.

La même assemblée a discuté et adopté à l'unanimité, dans la séance du 25 août, une proposition tendant à établir une taxe de 4 florins sur les chiens et de 2 florins sur les chiennes. Les deux tiers de cette taxe, qui sera perçue à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain, seront prélevés par les caisses communales; le troisième tiers adviendra au trésor de l'état. Les chiens non déclarés à la police paieront double droit.

Dans la même séance, la chambre a eu à se prononcer sur une proposition tendant à faire remise de la première année de l'impôt établi sur le sucre de betterave. Tous les orateurs de l'assemblée ont appuyé cette proposition qu'ils ont considérée comme un acte de justice, et qui est motivée par la nécessité de venir en aide à une industrie actuellement en souffrance.

Le commissaire du gouvernement s'est opposé à cette remise, sous prétexte que l'impôt sur le sucre indigène ayant été fixé par un traité, le gouvernement ne pouvait y renoncer sans le consentement des autres puissances contractantes. La mauvaise situation des fabriques de sucre de betterave, a d'ailleurs ajouté le commissaire du gouvernement, à pour principales causes le chiffre trop élevé des capitaux absorbés par cette industrie et la dépréciation du sucre colonial.

Malgré ces objections, la proposition a été adoptée.

— On écrit de Francfort que la plus grande partie des troupes austro-prussiennes, qui occupaient cette ville depuis plusieurs années, viennent de la quitter par ordre de la diète germanique. Le reste de cette garnison austro-prussienne quittera sous peu Francfort.

On sait que ces troupes furent appelées à tenir garnison dans la ville où siège la diète à cause d'une tentative révolutionnaire préparée à Francfort, il y a neuf ans environ, par quelques réfugiés allemands.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 23 août :

« La chambre des finances vient de prendre deux mesures importantes: 1<sup>o</sup> le droit qui frappait l'entrée du coton brut n'est plus que de quelques kreutzers, au lieu de 1 florin 40 kreutzers par quintal; 2<sup>o</sup> on a supprimé tous les droits et honoraires dus pour l'obtention d'une permission d'exercer une profession. » (*Gazette de Cologne*.)

PRUSSE.

On écrit de Berlin, 23 août :

« La convocation des *états-généraux*, nom que l'on est dans l'usage de donner aux comités des états provinciaux, est fixée au 15 octobre, et l'opinion générale est que ce jour-là fera faire un grand pas à la question constitutionnelle en Prusse. On dit que dorénavant les comités s'assembleront régulièrement tous les ans dans la capitale, et qu'ils auront à délibérer sur toutes les lois ainsi que sur la fixation du budget. Ce serait là le commencement de l'ère constitutionnelle en Prusse, dussions-nous même avoir une représentation nationale sous le nom de comités des états provinciaux. On est d'autant plus disposé ici à espérer des améliorations que la nouvelle loi sur la censure doit, dit-on, contenir des dispositions plus libérales qu'on ne s'y attendait. »

— On écrit de la même ville, 22 août, à la *Gazette de Manheim* :

« Un certain mystère plane encore sur les événements qui ont eu lieu à Saint-Petersbourg. Il est certain qu'il n'y a pas eu de fêtes dans la capitale, on n'a pas même demandé une illumination. La mort subite du comte Orlov est, dit-on, confirmée par la version des voyageurs. »

ANGLETERRE.

LONDRES, le 29 août. — La reine est partie de Windsor à cinq heures du matin, et, par le chemin de fer où tout avait été préparé pour son voyage, elle a été, avec le prince Albert et sa suite, conduite à Woolwich. Il paraît que 500 dames ont été hier visiter le yacht royal, à bord duquel se trouvent une bibliothèque bien choisie, plusieurs pianos, etc. Deux belles vaches à lait d'Alderney ont été mises, l'une à bord du *Rhadamanthe* et l'autre à bord du yacht *le Royal-Georges*, afin que S. M. et le prince Albert aient pendant tout le voyage du lait toujours excellent. A six heures et demie du matin est arrivé le duc de Cambridge qui venait offrir ses hommages à S. M. et lui souhaiter un bon voyage.

A sept heures, le canon a annoncé l'arrivée de la reine et du prince Albert. Lorsque S. M. est descendue de voiture, le duc de Cambridge lui a baisé la main; il l'a embrassée affectueusement sur la joue, lui faisant ses adieux et lui souhaitant un bon et heureux voyage. S. M., qui paraissait très-satisfaite de partir pour ce voyage, a salué de la manière la plus gracieuse les personnes qui se trouvaient sur son passage. Elle était en robe de soie bleue avec un bonnet blanc et un beau châle sorti des ateliers de Paisley; S. A. R. était en bourgeois avec un manteau militaire à collet rouge et une coiffure de voyage.

Lorsque la reine a mis le pied sur le yacht royal, les marins ont fait retentir l'air de leurs acclamations. Le pavillon royal a été aussitôt arboré, et des salves d'artillerie ont annoncé que la reine venait de s'embarquer. A sept heures précises, le *Royal-George* se mettait en marche, remorqué par le bateau à vapeur *Monkey*. Sir J. Clarke, médecin ordinaire de S. M., l'accompagne. Lorsque la reine et le prince Albert sont entrés dans le canon de l'amirauté qui les a conduits au yacht, S. A. R. a donné à l'équipage une bourse pleine d'or.

L'escadrière, sous les ordres de lord Adolphe Fitz-Clarence, se composait de six bateaux à vapeur. Le *Pique* de 36, la *Daphné* de 17 et le *Wolverine* de 18 doivent, avec tous les yachts appartenant aux membres de l'escadre du yacht royal, rallier le *Royal-George* à la Nore et l'escorter en Ecosse. Le *Camperdown* de 120 canons s'est rendu de Sheerness à la Nore pour saluer S. M. lorsqu'elle passera.

A Gravesend, en vue du fort de Tilbury, sa majesté a été saluée par les canons de la forteresse. Le télégraphe de Watson annonce que l'escadre royale était en vue de la Nore à onze heures du matin. Le *Royal-George* était remorqué par deux bateaux à vapeur. A la Nore, le *Royal-George* a été salué par le *Camperdown*, la frégate *Pique*, la *Daphné* et tous les autres bâtiments. En descendant la rivière, le yacht royal s'est mis en communication avec le télégraphe, annonçant que tout allait bien (*all well*). A midi et demi, l'escadrière a passé la baie de Terne; à ce moment, le *Pique* et la *Daphné* étaient encore à l'ancre à la Nore. (*Standard*.)

SUISSE.

La diète fédérale a terminé le 27 août sa session ordinaire. Le président a adressé aux députés l'allocution suivante, dans laquelle sont résumés les travaux de la session :

« Messieurs, dit-il, vous avez terminé les travaux pour lesquels vous avez été envoyés; vous avez accompli des devoirs importants et pris des mesures qui, nous devons l'espérer, tourneront au bien de la commune pa-

trie. Vous avez ratifié des lois importantes au commerce et à son libre exercice, vous avez voté de nouvelles lois de péage, vous avez élaboré des règlements importants relatifs aux intérêts militaires fédéraux; mais plusieurs de ces travaux ont dû être renvoyés à l'année prochaine, et quelquefois ce n'est qu'avec peine que les majorités ont pu se former. Il est à désirer que l'esprit fédéral et l'amour de la patrie demeurent et deviennent toujours plus grands, plus réels. »

— Quelques journaux de Paris ont donné la relation d'une collision qui aurait eu lieu entre les soldats suisses du camp de Thounne; nous nous sommes abstenus de la reproduire, car les journaux suisses que nous recevons n'en disent pas un mot. Aujourd'hui le *Journal de Genève* contient à cet égard l'article qui suit :

« Les rapports qui circulaient ces jours derniers dans notre ville sur certains faits qui se seraient passés au camp de Thounne n'étaient pas seulement, comme nous le présumions, entachés d'exagération, mais encore, et nous le publions avec plaisir, ils sont entièrement controuvés. La lettre d'un officier qui nous a été communiquée, et le récit d'un citoyen respectable, M. P. B., qui revient de Thounne, nous ont rassurés sur la prétendue collision dont on parlait. Il est arrivé à la petite guerre qu'il y a eu ce qui arrive presque toujours en pareille circonstance : dans la chaleur de l'action, les distances n'ont pas été rigoureusement observées, et il en est résulté que quelques hommes ont été légèrement blessés. Le soldat le plus maltraité est un Valaisan qui aurait reçu un grain de poudre dans l'œil, et cette blessure ne serait pas sans danger pour sa vue. »

« Mais il n'y a point eu, comme on le disait, d'injures lancées contre nos concitoyens, ni de combat sérieux provoqué par les uns ou les autres de nos confédérés; la meilleure harmonie n'a cessé de régner entre les troupes des différents cantons. Voici en quels termes on rend compte des mouvements militaires de jeudi :

« Ce jour-là il y eut petite guerre. L'attaque a commencé en avant du village d'Uttingen et s'est prolongée jusqu'à Jaberg, où la division battant en retraite fut chargée de défendre le passage d'un pont construit pour la circonstance par les pontonniers. L'attaque et la défense du pont furent chaudes. D'après le plan de bataille, il devait être emporté; il le fut, et la petite guerre continua sur la rive droite de l'Aar jusqu'à trois quarts

de lieue de Thounne, où l'on rentra à cinq heures du soir. On était parti à sept heures du matin; la troupe avait mangé la soupe à six heures; la viande et le pain mis dans le sac ont été mangés à la grande halte et arrosés d'une chopine de vin que reçut chaque homme. »

On lit dans le *Nouveliste vaudois* du 30 août :  
« Des journaux de Berne ont annoncé que l'état sanitaire des troupes du camp de Thounne est souffreteux et que des soldats ont succombé sous le poids des fatigues. Cette assertion est si peu controuvée, au moins fort exagérée. En parcourant le camp dans un moment où les passions politiques divisent de plus en plus la Suisse, on est frappé de l'esprit de concorde qui règne entre tous les officiers des différents cantons. C'est ainsi que vous verrez le Fribourgeois et le Vaudois vider gaiement un flacon d'Yvorne avec le Zurichois et le Bernois, le Soleurois et l'Argovien presser amicalement la main de ses frères d'armes de Neuchâtel et de Genève. Toutes les opinions politiques qui agitent si malheureusement la Suisse disparaissent au camp, où l'on est jaloux de remplir ponctuellement les obligations onéreuses du service militaire et de s'exercer de plus en plus dans le noble métier des armes. »

#### RUSSIE.

**SAINT-PÉTERSBOURG, le 19 août.** — La nouvelle d'un échec récent éprouvé par nos troupes est maintenant confirmée. Vers le milieu de juin, le général Grabbe a tenté une expédition malheureuse. Enveloppé dans des défilés par les Circassiens, il a perdu 6,000 soldats et 80 officiers.

#### ITALIE.

Les grandes fêtes du *Centenario* ont eu lieu avec pompe à Messine, et, contrairement à des sinistres prédictions, on n'a pas eu le moindre accident à déplorer, bien que la population de la ville se fût accrue momentanément de plus de 40,000 personnes venues en majeure partie des divers points de la Sicile et de la Calabre.

La reine-mère arriva le 11 avec la famille royale de Naples sur le bateau à vapeur *la Marie-Christine*, et le roi Ferdinand le lendemain sur le vaisseau *la Vesuvio*, que suivaient cinq frégates et une corvette. Les fortresses de la ville et les bâtiments de guerre firent le salut royal, et le même jour un *Te Deum* fut chanté.

Ces fêtes, commencées le 11, ont duré jusqu'au 15 août; il y a eu des feux d'artifice, illuminations, etc.  
Le roi Ferdinand, qui paraît jouir d'une grande popularité, n'a cessé de circuler au milieu d'une foule immense.

#### PORTUGAL.

Le nouveau président de la chambre des députés de Portugal a envoyé sa démission par suite des insultes dont il avait été l'objet de la part des députés de l'opposition. Mais le parti ministériel a invité le président à reprendre le fauteuil, et cette affaire promet de s'arranger à la satisfaction du président. Le négrier espagnol reste dans le Tage. Le gouvernement a déclaré qu'il ne le laisserait pas partir. La grande difficulté dans la question du tarif, c'est la question de réduction du droit sur les articles en laine. On pensait qu'au retour du commissaire portugais, Gomez de Gas-tro, on pourrait faire quelque chose.

Le trésor est toujours très-obéré. On croit que le gouvernement a obtenu un peu de temps du cabinet anglais pour le remboursement des dépenses de la division du général Clinton.

#### ÉTATS-UNIS.

Le *Columbia*, arrivé à Liverpool, donne les nouvelles suivantes de New-York :

Les traités entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour le règlement des frontières et les autres questions ont été soumis au sénat; mais les débats ont lieu en comité secret, et il a transpiré peu de nouveaux détails à ce sujet. On ne doute pas que le sénat ne ratifie les conditions, et après cela les documents seront rendus publics.

Les récoltes dans les Etats-Unis étaient très-abondantes. Le message du président relatif au veto pour le tarif explique longuement qu'il a refusé de sanctionner à cause de l'article du bill qui autorise la distribution du produit des terres du domaine public aux états. Il pense que c'est une ressource que l'on enlève au trésor public dans un moment où il s'est déclaré un déficit considérable qu'on ne peut combler avec le tarif seul.

Les nouvelles du Mexique et du Texas n'ont aucune importance.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Lundi cinq du courant, à neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, tables, glaces, fauteuils, et autres meubles de luxe. (1698)

#### Même étude.

Le même jour, à la même heure, sur la place Grenouille, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en soufflet de forge, enclumes, étaux, marteaux et autres outils de serrurier, ainsi que des meubles meublants. (1699)

#### Même étude.

Mardi six de ce mois, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets saisis, consistant en billard, tabourets, comptoir, tables, verroterie, vaisselle, etc. (1701)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> HODIEU, NOTAIRE A LYON.

A VENDRE DE SUITE

ET EN BLOC,

**GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ RURALE,**

d'agrément et de revenu.

A une heure et un quart de Lyon, d'une contenance de trente-deux hectares environ.

Elle est susceptible d'une division facile, dans une position recherchée et joignant une grande route. S'adresser à M<sup>e</sup> Hodieu, dépositaire des titres et des conditions de la vente. (4641)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Laval, notaire,

le mardi treize septembre 1842, à dix heures du matin,

**UNE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément,**

Située en la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon,

AU TERRITOIRE DU PLAN-DE-LOUP,

Composée de maison bourgeoise, bâtiments pour le fermier, avec écurie et hangar en parfait état, et d'un clos de 2 hectares 8 ares environ, cultivé en pré, luzerne, vigne et jardin planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers en bon rapport.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter avant le jour de ladite adjudication, audit M<sup>e</sup> Laval, notaire. (4897)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, n° 165.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ou UN COMMANDITAIRE pour un établissement commercial en pleine activité. Le versement de fonds se ferait au fur et à mesure des besoins et ne dépasserait pas 40,000 fr. On garantirait à l'associé au moins dix pour cent d'intérêts de son capital. L'associé tiendrait les livres, et il lui serait alloué une somme annuellement pour ce travail.

S'adresser à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n. 165. (4439)

#### A vendre.

BON DOMAINE près Crémieux, de quinze hectares. — Produit : 2,000 f. — Prix : 50,000 f. — Vignes, prés arrosés, chenevières et à luzernes, bâtiments neufs en parfait état; ils sont assurés 27,500 fr. — Chasse et pêche. — Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser au concierge, rue de l'Archevêché, 2, qui indiquera un autre joli petit domaine aux portes de Lyon. (64)

#### A vendre.

Café situé dans une très-belle position, aux Brotteaux. S'adresser à M. Durand, confiseur, grande rue de la Guillotière, n. 11. (99)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

MAGASIN rue Saint-Joseph, n. 5. S'adresser au propriétaire. (68)

A vendre de suite pour cause de décès.

FONDS D'ÉPICIER bien achalandé, situé rue des Fossés, n. 15, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (96)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 50 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

## PHARMACIE A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25

## GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

## DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des pénitents-de-la-Croix, près la Banque.  
A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallouin. (7138)

#### 50 francs de récompense

A ceux qui rendront ou qui donneront des nouvelles d'une PETITE JUMENT GRISE à queue courte, jarretée des deux pieds de derrière; elle est âgée de quatre ans; elle est sortie la nuit du 28 au 29 août des écuries de M. Didier fils, aubergiste à Saint-Clair (Caluire). (95)

Restaurant du passage de l'Hôtel-Dieu.

#### AVIS.

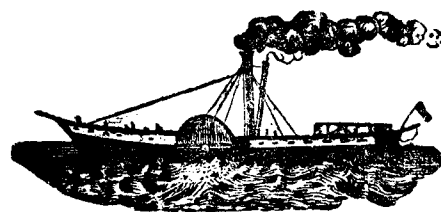
Ce Restaurant, qui plus d'une fois a répondu aux désirs de MM. les amateurs de la ville de Lyon, a été vendu judiciairement.

Le nouveau propriétaire, pénétré des connaissances culinaires de M. PACHE, n'a cru mieux faire que de confier à ce dernier une réputation si promptement acquise. C'est sous sa direction que dorénavant cet établissement sera livré aux appréciations de ses concitoyens.

Sa réouverture aura lieu dimanche 4 septembre. M. PACHE compte encore sur l'obligeance de ceux qui plus d'une fois l'ont félicité, et il assure le public que, pour maintenir sa réputation, lui seul présidera aux assujétions du fourneau.

Le nouveau propriétaire, sous l'impression ambitieuse de devenir agréable à MM. les amateurs de cette ville, prouvera, par la persévérance qu'il veut mettre à maintenir exactitude, soins, prévenances, propreté et goût dans le service, qu'il ne sera pas indigne de la confiance qu'il ambitionne.

Trois salons, dont un de cent couverts, seront adjoints à ce vaste établissement. (2653)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO  
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

#### AVIS

UN HOMME de quarante-deux ans, connaissant bien le commerce, désire trouver une maison industrielle quelconque qui ait besoin d'un représentant pour la commission ou pour faire la place de Lyon. Caution et renseignements seront donnés.

S'adresser Grand-Côte, 17, au 2<sup>e</sup>, à Lyon. (89)

## Avis Important.

Le sieur BOIRON, revendeur, rue Plat-d'Argent, n. 4, prévient les personnes qui auraient des objets mobiliers à vendre, tels que meubles, glaces, matelas, linge, hardes, tableaux, pendules, qu'elles peuvent s'adresser à lui. Il achète également les fonds de magasin et marchandises de toutes qualités, et fait des échanges. (100)

## INSTITUTION

## COMMERCIALE

ET INDUSTRIELLE,

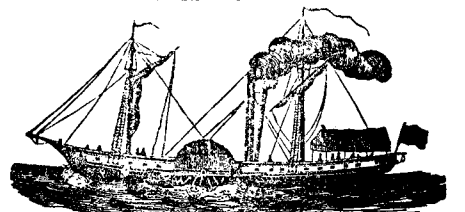
Autorisée par Décision ministérielle,

Située à la Ruche, commune de la Guillotière.

Les omnibus de Villeurbanne qui stationnent à la tête du pont de la Guillotière passent devant la porte du pensionnat. Pour plus amples renseignements, voir les prospectus. La rentrée des classes aura lieu le 20 octobre. (94)  
Les lettres adressées au directeur doivent être affranchies.

## SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M<sup>e</sup> veuve Ravy, rue Puits-Gaillet, n. 7, des articles renommés de la maison Rousseau de Paris. L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours les cheveux et les favorise toutes nuances; LA POMME GREEQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps; L'ÉPILATOIN DU SÉAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau; LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix: 5 fr. chaque article. (6150)



## LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 1<sup>er</sup> au 11 septembre, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6686)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang :

A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

## GUÉRISON

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie Quer, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (7425)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulallerie, 19.